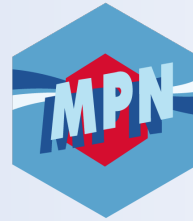




Robert WILTHIEN



*Nationale pour être proche
de vous partout !*



Chers amis et adhérents,

Le mois de Mai s'écoule avec ses jours fériés et ses «ponts», fête du travail, commémoration de l'armistice de 1945, Pentecôte et Ascension...

Côté météo, pluie et soleil se donnent le change, la politique politicienne encombre de plus en plus les ondes radio et nos écrans de télévision à l'approche des élections européennes du 9 Juin prochain. Ils sont venus, ils sont tous là, de tous bords politiques pour nous rabacher les oreilles de discours remplis de promesses d'un monde meilleur... bref, les fauteuils de l'hémicycle sont si douillets, les indemnités versées aux parlementaires si confortables que rien n'est étonnant à les voir aussi enchanteurs !

Le locataire de l'ÉLYSÉE rêve de devenir le Président de cette Europe des marchands, préparant son **AVÈNEMENT** et se battant «bec et ongles» avec ses amis de «renaissance», appellation évocatrice. Dieu merci, ils n'ont pas donné à leur parti le nom de RÉSURRECTION !

Alors qu'une grande majorité de citoyens français sont dans une «merde» incroyable, alors que la hausse des prix les pénalise outrageusement, alors que notre système de santé est exangue, que notre agriculture et notre éducation nationale étouffent, que l'insécurité va grandissante et que la **FRANCE** croule sous le poids d'une **dette ABYSALLE**, certains prétendants au pourvoi d'un fauteuil de député européen nous «bassinent» avec le climat et la nécessité de verser des milliards et d'offrir des armes à ceux qui font la guerre.. Le contraire justement de ce qu'il faudrait faire pour que la guerre cesse !

Les marchands d'armes et de munitions se font les «c.....» en or, personne ne les nomme. Les riches, dans l'ombre, font des milliards de bénéfiques, les parlementaires tergiversent pour savoir s'il faut leur faire, ou pas, payer plus d'impôts. Dans le même temps, le Ministre du Budget esquive cette évidente justice sociale et nous inonde de communiqués déplacés et contradictoires, histoire de cacher la VÉRITÉ aux français.

Les mutuelles sont désormais collectrices de taxes imposées, toujours plus nombreuses, elles sont surtout mises en obligation de constituer des marges importantes de solvabilité, autant de réserves dans lesquelles BERCY piochera à l'envi, d'ici peu !

Les adhérents, que nous sommes, voient leur cotisation de mutuelle augmenter, certains d'entre vous pensant encore que les augmentations sont décidées par les délégués et administrateurs, ce qui est TOTALEMENT FAUX.

Les augmentations sont induites par les exigences imposées par nos gouvernants qui, c'est «tordu», crient sur tous les toits qu'ils n'augmenteront pas les impôts, dissimulant honteusement qu'ils créent de nouvelles taxes pour les augmenter de façon dissimulée ! notamment celles que nous payons avec nos cotisations et qui sont directement reversées à l'État.

Figurez vous que nous avons interdiction formelle de distinguer ces taxes de nos cotisations !

Les européennes passées, le locataire de l'ELYSEE est malin, des annonces tomberont pour nous informer du déremboursement par la SÉCU, de tout ce qui a trait à la médecine de ville, consultations et médicaments entre autres. La Sécurité sociale ne prendra plus en charge que ce qu'ils appellent le «RISQUE LOURD», entendez l'hospitalisation. Les honoraires des médecins vont être allégrement et substantiellement relevés, les mutuelles vont se retrouver devant un énorme défi, celui de prendre à leur charge, tout ou partie de ce que la SÉCU ne remboursera plus.

Vous imaginez ce que les dirigeants des mutuelles devront faire pour garder leurs comptes d'exploitation à l'équilibre ?

Je vous laisse le soin de répondre.

J'en profite pour dire aux incrédules et autres endormis, heureusement peu nombreux parmi nos adhérents, qu'il serait grand temps qu'ils se réveillent et cessent de penser et de raconter que, si les cotisations augmentent, c'est à cause des délégués et administrateurs de mutuelles qui seraient de mauvais gestionnaires ! c'est vrai qu'il est plus facile de critiquer que d'aller voter...

Pour ma part, je reste fier de mes presque trente années de présidence de nos œuvres sociales et mutualistes. Je me préparais à partir en JUIN au terme de ma dernière Assemblée Générale. Malheureusement pour moi, les Jeux Olympiques mobilisent 100% des policiers actifs, ce qui m'empêche de réunir cette Assemblée Générale en Juin puisque le quorum ne serait pas atteint. Cela m'a obligé (comme d'ailleurs les présidents de nombreuses autres mutuelles) à demander au Tribunal Judiciaire de pouvoir reporter cette Assemblée Générale. Par Ordonnance, le Président du Tribunal Judiciaire m'a autorisé à tenir cette AG en octobre prochain, m'obligeant à prolonger ma présidence jusqu'à cette date.

J'espère que la relève saura tenir le cap et maintenir en bonne santé nos mutuelles, MPN et MBA. Les valeurs que je défends depuis toujours, **SERVIR et AIMER**, devraient ne pas souffrir de mon éloignement, je m'efforce d'y croire.

En Septembre prochain, je vous adresserai ma dernière «**LETTRE MENSUELLE**», courrier comportant mes souhaits d'avenir et ma gratitude pour votre confiance. Je vous y écrirai aussi le plaisir que je vais, enfin, pouvoir éprouver, en n'ayant plus rien d'autre à faire que de m'occuper des miens.

Ces derniers mois, après avoir perdu, en septembre dernier, mon fils aîné, voilà que la maman de mon épouse l'a rejoint.

Autant de malheurs additionnés font mal, aussi fort que l'on puisse-être.

Seul, le désir de vous SERVIR et de vous AIMER jusqu'au bout de mon mandat et après, demeure.

Je vous prie de me croire et d'agréer mes plus affectueux sentiments.

ROBERT WILTHIEN
PRÉSIDENT NATIONAL
GROUPE MPN

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG
1 QUAI FINKMATT
CS 61030
67070 STRASBOURG CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

ORDONNANCE

N° RG 24/00103
N° Portalis DB2E-W-B7I-MPWG
Minute n°51/24

Nous, Olivier RUER, Premier vice-président, exerçant les fonctions juridictionnelles de président du Tribunal judiciaire de Strasbourg,

La Mutuelle de la Police Nationale, par requête visée par le greffe des référés civils et contentieux présidentiel le 22 janvier 2024, demande au président du tribunal judiciaire de l'autoriser à tenir une assemblée générale annuelle dans un délai de 3 mois à compter de l'échéance du délai légal prévu par l'article R 114-3 du code de la Mutualité,

Vu l'article R 114-3 du code de la Mutualité, selon lequel l'assemblée générale des mutuelles et des unions soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en application du 3° du B du I de l'article L. 612-2 du code monétaire et financier, est réunie dans un délai de sept mois suivant la clôture de l'exercice afin de procéder à l'examen des comptes, sauf prolongation de ce délai, à la demande motivée du conseil d'administration, par ordonnance du tribunal judiciaire statuant sur requête,

La Mutuelle de la Police Nationale a clôturé son bilan au 31 décembre 2023 et devrait tenir son assemblée générale dans les 7 premiers mois de l'année 2024 alors qu'elle justifie que ses membres seront mobilisés à la préparation aux missions de sécurisation et de sécurité publique en prévision des jeux olympiques de Paris jusqu'au mois d'août 2024.

Il sera en conséquence fait droit à la requête.

PAR CES MOTIFS

PROROGEONS jusqu'au 31 octobre 2024 le délai prévu par l'article R 114-3 du code de la Mutualité pour permettre à la Mutuelle de la Police Nationale de tenir son assemblée générale annuelle,

METTONS à la charge de la Mutuelle de la Police Nationale les entiers frais et dépens.

Suivent les signatures
En conséquence, la République Française mande et ordonne à tous huissiers de justice, sur ce requis, de mettre les présentes à l'exécution, aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux Judiciaires d'y tenir la main, à tous Commandants et Officiers de la Force Publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Greffier



Fait en notre cabinet le 06 Mars 2024

Le président,
Olivier RUER

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE STRASBOURG
1 QUAI FINKMATT
CS 61030
67070 STRASBOURG CEDEX

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS

ORDONNANCE

N° RG 24/00104
N° Portalis DB2E-W-B7I-MPWL
Minute n°52/24

Nous, Olivier RUER, Premier vice-président, exerçant les fonctions juridictionnelles de président du Tribunal judiciaire de Strasbourg,

La Mutuelle Bel Air, par requête visée par le greffe des référés civils et contentieux présidentiel le 22 janvier 2024, demande au président du tribunal judiciaire de l'autoriser à tenir une assemblée générale annuelle dans un délai de 3 mois à compter de l'échéance du délai légal prévu par l'article R 114-3 du code de la Mutualité,

Vu l'article R 114-3 du code de la Mutualité, selon lequel l'assemblée générale des mutuelles et des unions soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, en application du 3° du B du I de l'article L. 612-2 du code monétaire et financier, est réunie dans un délai de sept mois suivant la clôture de l'exercice afin de procéder à l'examen des comptes, sauf prolongation de ce délai, à la demande motivée du conseil d'administration, par ordonnance du tribunal judiciaire statuant sur requête,

La Mutuelle Bel Air, qui est une émanation de la Mutuelle de la Police Nationale, a clôturé son bilan au 31 décembre 2023 et devrait tenir son assemblée générale dans les 7 premiers mois de l'année 2024 alors qu'elle justifie que ses membres seront mobilisés à la préparation aux missions de sécurisation et de sécurité publique en prévision des jeux olympiques de Paris jusqu'au mois d'août 2024.

Il sera en conséquence fait droit à la requête.

PAR CES MOTIFS

PROROGEONS jusqu'au 31 octobre 2024 le délai prévu par l'article R 114-3 du code de la Mutualité pour permettre à la Mutuelle Bel Air de tenir son assemblée générale annuelle,

METTONS à la charge de la Mutuelle Bel Air les entiers frais et dépens.

Fait en notre cabinet le 06 Mars 2024

Suivent les signatures
En conséquence, la République Française mandate et ordonne à tous huissiers de justice, sur ce requis, de mettre les présentes à l'exécution, aux Procureurs Généraux et aux Procureurs de la République près les Tribunaux Judiciaires d'y tenir la main, à tous Commandants et Officiers de la Force Publique de prêter main-forte lorsqu'ils en seront légalement requis.
Pour copie certifiée conforme à l'original
Le Greffier

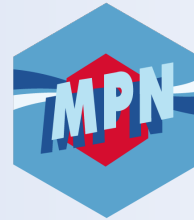


Le président,
Olivier RUER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Olivier Ruer', written over a horizontal line.



Victor TALLAND



*Nationale pour être proche
de vous partout !*



Cher(e)s adhérent(e)s, cher(e)s ami(e)s,

Malgré cette météo bien capricieuse, l'été se présente à nous et les plus chanceux d'entre-vous - hors personnels actifs mobilisés par les JO - partirons quelques jours en vacances à l'étranger.

Assez méconnue du grand public et pourtant bien utile, en cas de besoins, la **Carte Européenne d'Assurance Maladie** facilite la prise en charge de vos soins médicaux en Europe (voir liste pays ci-dessous) lorsque vous vous déplacez pour un séjour temporaire (stages - études - vacances - missions professionnelles - week-end).



>> Dans quels pays puis-je utiliser ma carte ?

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède + Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse et enfin le Royaume-Uni.

Naturellement, celle-ci ne fonctionne pas en France ni dans les DROM-COM et n'a pas vocation à remplacer la carte vitale.

>> **Comment puis-je utiliser cette carte lors de mes déplacements en Europe ?**

Tout dépend du pays dans lequel vous séjournez (législation différente d'un pays à un autre) et du type de soins que vous sollicitez :

3 scénarios

1- Soit vous ne faites pas l'avance des frais médicaux lorsque vous vous rendez à l'hôpital ou chez un professionnel de santé du secteur public. Dans certains cas, vous pouvez être amené à payer le ticket modérateur correspondant à une partie des frais restant à votre charge.

2- Soit vous devez payer les soins, au quel cas, vous pourrez vous faire rembourser, selon la législation en vigueur, en vous rendant directement auprès de l'Organisme d'Assurance maladie de ce pays pour demander le remboursement des frais sur place.

3- Soit vous conservez les factures, feuilles de soins et autres prescriptions médicales qui vous ont été fournies puis demander le remboursement des frais à votre retour en France auprès de votre Organisme d'Assurance maladie en les joignant au formulaire « soins à l'étranger » dûment rempli. Vous serez remboursé sur la base des tarifs pratiqués dans le pays de séjour dans la limite des dépenses engagés.

>> **La Carte Européenne d'Assurance Maladie est-elle une carte individuelle ou familiale ?**

La Carte Européenne d'Assurance maladie est une carte individuelle, chaque membre de votre famille participant au voyage doit posséder la sienne, y compris, les mineurs de moins de 16 ans.

>> **Combien de temps ma Carte Européenne d'Assurance Maladie est-elle valable ?**

La Carte Européenne d'Assurance Maladie est valable au maximum 2 ans

Le délai moyen pour obtenir une nouvelle carte est d'une quinzaine de jours.

Pour l'obtenir, rien de plus simple, il suffit de vous connecter sur votre espace assuré « AMELIE »

A savoir :

En cas de demande tardive, inférieure à 15 jours, par rapport à la date de votre départ, **un certificat provisoire de remplacement** valable durant 3 mois vous sera délivré.

Voilà, cher(e)s adhérent(e)s, j'espère de ces informations utiles qu'elles sauront mieux vous orienter dans vos démarches à l'étranger, certain(e)s d'entre-vous en ont déjà fait la « désagréable » expérience. N'oublions pas que le parcours de soins, en général, n'est pas toujours simple et encore plus lorsque nous sommes à l'étranger en situation « d'ayant-besoin ». Les démarches de remboursement sont souvent longues et complexes.

Pour conclure cette lettre mensuelle, permettez-moi d'avoir une délicate pensée pour nos deux collègues du Commissariat du 13ème arrondissement de Paris et pour nos trois collègues de Mulhouse, victimes, une fois de plus, de l'ensauvagement de la société auquel nos politiques restent aveugles.

LE 1ER VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE
DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

VICTOR TALLAND



Jean-Marc VARLET

Cher(e)s adherent(e)s,
Cher(e)s ami(e)s,

Scandaleux!

Ces derniers jours, nous avons constaté l'occupation illégale de nos plus grandes écoles par une minorité d'étudiants aux cerveaux pollués par leur pensée islamo-gauchiste. Ces écoles, subventionnée par l'argent public sont censées former nos futurs élites de la république .

Ces étudiants ne savent même pas placer la Palestine et Israël sur une carte du monde!
Ecœurants, des élus de la république de la France insoumise sont venus sur place les soutenir dans leur démarche. Honte à eux!!!

Une journaliste de France Inter, Nassira El Moaddem, méconnue du grand public, s'est permise d'insulter les Français d'appartenir à un pays raciste et de dégénères. Les représentants de la France insoumise crachent chaque jours sur la France. À ce propos, ils sont insoumis à quoi, à la république?

Au prétexte que celle-ci soit française d'origine maghrébine, son expulsion du territoire est impossible. Elle devrait avoir honte de posséder une carte nationale d'identité française, qu'attend elle pour la rendre et partir vivre où l'herbe est soit disant plus verte.

Comment peut-on vivre dans un pays raciste au passé colonialiste? Tout simplement, parce que la soupe est bonne à manger! 90 % des gens qui critiquent et insultent notre pays vivent de l'argent public! Les violences des mineurs font également la une de l'information quotidienne.

Les jeunes règlent leurs comptes au couteau, commettent agressions, meurtres. Les narco trafiquant s'installent en toute impunité dans nos villes et nos campagnes...

A quelques semaines des élections européennes, le logiciel de la pensée unique "bisounours" et antidémocratique fait de nouveau son apparition. Pour exemple, une dame nommée Colombe, bénévole aux restaurants du cœur, a été virée après avoir fait savoir être une électrice du rassemblement national.

La France est malade! Notre pays agonise car nos gouvernants ont fait le choix de l'inaction au nom de leur sacro-sainte philosophie du en même temps!

Continuons, nous sommes sur la bonne voie.....

LE TRÉSORIER GÉNÉRAL
NATIONAL

JEAN-MARC VARLET



*Nationale pour être proche
de vous partout !*

